

Limiting State Access to Private Information

WHEREAS the Supreme Court of Canada has recognized privacy as a fundamental value of Canadian society;

WHEREAS privacy is fundamental to the dignity and autonomy of the person;

WHEREAS in numerous submissions to Parliament and to Government departments, the Canadian Bar Association has urged restraint, balance and accountability when infringements of privacy and civil rights are proven essential for legitimate public objectives;

WHEREAS the Canadian Bar Association recognizes that governments and organizations have certain legitimate reasons to collect, use and disclose personal information for limited purposes, and that individuals have the right to access their own information as retained by governments and organizations;

WHEREAS the general legal framework in the *Privacy Act* for collection and use of private information by the federal government does not meet the significant increase in the nature and scope of private information collected by and disseminated among law enforcement agencies in the name of enhanced security, nor the expanded capacity for sophisticated information sharing between law enforcement agencies;

Limiter l'acc s de l' tat aux renseignements personnels

ATTENDU QUE la Cour supr me du Canada a reconnu la vie priv e comme une valeur fondamentale de la soci t  canadienne;

ATTENDU QUE la vie priv e est essentielle   la dignit  et   l'autonomie de la personne;

ATTENDU QUE dans plusieurs m moires adress s au Parlement et aux minist res du gouvernement, L'Association du Barreau canadien a insist  sur l'importance de veiller   la restriction,   l' quilibre et   l'impartialit  lorsque des atteintes   la vie priv e et aux droits civils sont jug es essentielles pour justifier des objectifs publics l gitimes;

ATTENDU QUE L'Association du Barreau canadien reconna t que les gouvernements et organisations ont parfois des raisons l gitimes de recueillir, d'utiliser et de divulguer des renseignements personnels   des fins limit es et que les personnes ont le droit d'acc der aux renseignements qui les concernent et qui sont d tenus par des gouvernements et organisations;

ATTENDU QUE le cadre juridique g n ral pour la collecte et l'utilisation des renseignements personnels par le gouvernement f d ral dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ne convient pas   l'augmentation en nature et en quantit  des renseignements personnels recueillis et distribu s par et entre les organismes charg s de l'application des lois sous pr texte d'assurer une plus grande s curit , ni aux m thodes de diffusion et d' change des renseignements de plus en plus

WHEREAS concerns about the dramatic increase and sensitivity of private information collected and shared are further heightened as the information is increasingly disseminated to foreign governments, police, and security agencies,

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge the federal government to strengthen its privacy legislation, practices and policies by establishing strict safeguards and mechanisms for accountability and public oversight, to balance privacy and individual liberties with a demonstrated need for the information and to limit state intrusion into the lives of people in Canada to the greatest extent possible.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Winnipeg, MB, August 14-15, 2004.

sophistiquées entre les organismes chargés de l'application des lois;

ATTENDU QUE les préoccupations exprimées au sujet du nombre croissant et de la nature délicate des renseignements personnels ainsi recueillis et partagés sont renforcées par la diffusion de plus en plus large de ces renseignements aux gouvernements, aux services de police et aux agences de sécurité étrangers;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE L'Association du Barreau canadien exhorte le gouvernement fédéral à renforcer sa législation, ses pratiques et politiques sur la protection des renseignements personnels en établissant des garanties et mécanismes stricts pour la responsabilité et la surveillance publiques, afin d'équilibrer le besoin de respecter la vie privée et les libertés individuelles avec l'obligation prouvée de détenir ces renseignements et de limiter au maximum l'ingérence de l'État dans la vie de la population du Canada.

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Winnipeg (MB), les 14 et 15 août 2004.

**John D.V. Hoyles
Executive Director/Directeur exécutif**